

Par dépôt électronique

Le 5 mai 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
16e étage

1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande relative au traitement confidentiel des coûts du projet de construction d'une ligne à 735 KV entre les postes Micoua et du Saguenay (R-4052-2018)
Votre dossier : R-4275-2024
Notre dossier : LTG07863 YF

Chère consœur,

À la décision D-2024-114 du dossier en rubrique, l'on mentionne :

[14] Pour les motifs invoqués par le Transporteur, la Régie accueille la Demande et interdit la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements visés par la Demande, jusqu'à la conclusion d'un règlement final avec l'entrepreneur ayant participé à la réalisation du Projet. [...]

ORDONNE au Transporteur d'informer la Régie du règlement final avec l'entrepreneur, dès qu'il survient.

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité, vous informe qu'un règlement final est intervenu avec l'entrepreneur en cause.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette